

2019



14

Santé

Neuchâtel 2021

Les revenus des médecins indépendants dans les cabinets médicaux en 2019

Statistique des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS)

Domaine «Santé»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Équipement médico-technique des hôpitaux et des cabinets médicaux en 2019,

Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2021, numéro OFS: 2127-1900, 8 pages

Santé – Statistique de poche 2020,

Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2021 numéro OFS: 1541-2000, 44 pages

Le cancer en Suisse, rapport 2021 – Etat des lieux et évolutions,

Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2021, numéro OFS: 1178-2100, 147 pages

Statistique des causes de décès – La mortalité en Suisse et les principales causes de décès en 2018,

Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2021 numéro OFS: 1258-1800, 8 pages

Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2020 – Accidents de travail et autres problèmes de santé liés au travail,

Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2021, numéro OFS: 1513-2000, 8 pages

Domaine «Santé» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 14 – santé

Les revenus des médecins indépendants dans les cabinets médicaux en 2019

Statistique des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS)

Rédaction Frédéric Clausen, OFS; Gian-Paolo Klinke, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section Services de santé, OFS, gesundheit@bfs.admin.ch

Rédaction: Frédéric Clausen, OFS; Gian-Paolo Klinke, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 14 Santé

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1804-1900

ISBN: 978-3-303-14342-1

Table des matières

Résumé	5
<hr/>	
1 Introduction	7
<hr/>	
2 Méthode	9
<hr/>	
2.1 Source des données	9
2.2 Détermination de la population d'intérêt	10
2.3 Revenu du médecin indépendant	11
<hr/>	
3 Données	15
<hr/>	
4 Résultats	19
<hr/>	
4.1 Revenus des médecins indépendants	19
4.1.1 Revenus selon le sexe et l'âge	19
4.1.2 Revenus selon le degré d'activité	20
4.1.3 Revenus selon le domaine d'activité	21
4.1.4 Revenus selon le pays d'obtention du premier diplôme	21
4.1.5 Revenus selon l'exercice d'activités complémentaires et la participation à un cabinet de groupe	22
4.1.6 Revenus selon les caractéristiques de la patientèle	22
4.1.7 Revenus selon le type de remise de médicaments	23
4.1.8 Revenus selon le canton	24
4.2 Facteurs explicatifs du revenu des médecins indépendants	25
<hr/>	
Bibliographie	27
<hr/>	
Annexes	29
<hr/>	
Annexe 1: domaines d'activité des médecins	30
Annexe 2: modèle de régression	31

Résumé

Quels revenus les médecins indépendants réalisent-ils? Par quels facteurs leurs revenus sont-ils déterminés? La présente publication fournit des éléments de réponse à ces deux questions en se fondant sur les informations du relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires de l'Office fédéral de la statistique. Elle s'appuie pour cela sur les informations transmises par 6472 médecins indépendants, propriétaires d'une entreprise individuelle, pour l'année de référence 2019.

Le revenu d'un médecin indépendant correspond au résultat d'exploitation de son cabinet médical, soit à la différence entre le total de ses produits et le total de ses charges. Il s'agit d'un «revenu net», dans la mesure où les contributions sociales obligatoires (AVS, AI et APG) et les contributions de prévoyance (2^e pilier: cotisations et rachats) en sont déduites. En 2019, le revenu annuel moyen des médecins indépendants atteignait 204 985 francs. Rapporté aux heures travaillées, il correspondait à un revenu horaire moyen de 115 francs. Le revenu médian s'élevait à 162 455 francs.

En considérant le domaine d'activité des médecins, ce sont les psychiatres indépendants qui obtenaient le revenu annuel moyen le moins élevé; celui-ci se montait à 126 633 francs. Leur revenu horaire était également le plus faible (93 francs/heure en moyenne). Les revenus les plus élevés, 318 656 francs par année et 163 francs par heure en moyenne, étaient perçus par les médecins avec activité chirurgicale. Les médecins de premier recours réalisaient un revenu de 199 975 francs et un revenu horaire de 105 francs. Par ailleurs, le revenu annuel moyen des médecins indépendants s'élevait à 155 999 francs pour les femmes et à 237 061 pour les hommes.

Le volume d'heures travaillées a un effet fortement positif sur le revenu des médecins indépendants, indépendamment des autres facteurs influençant le revenu (domaine d'activité, genre, valeur cantonale du point TARMED, pratique de la pharmacie de cabinet, etc.). Une augmentation de 10% du volume d'heures travaillées dans l'année était associée à une augmentation de 6% du revenu. La valeur du point TARMED a également une influence fortement positive sur le revenu. Une hausse de 10 centimes de la valeur du point était associée à une élévation de 7% du revenu.

Une différence de revenu est constatée entre femmes et hommes. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les médecins indépendants de sexe masculin réalisaient un revenu supérieur de 25% en moyenne en comparaison à leurs collègues de sexe féminin. L'exercice d'une activité de médecin agréé ou la pratique de la dispensation directe de médicaments ont également un effet positif important sur le revenu. En revanche, une part élevée de prestations facturées selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) va de pair avec un revenu moindre. Une augmentation de 1 point de pourcentage de la part LAMal était en effet associée à un revenu diminué de 0,08%.

1 Introduction

L'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise depuis 2016 le relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (relevé MAS). Tous les cabinets médicaux et les centres ambulatoires de Suisse (hors secteur hospitalier), interrogés en tant qu'entreprises, sont tenus d'y participer. Le relevé fournit annuellement des informations détaillées sur ces entreprises, notamment sur leur compte de résultat, et sur les médecins qui y sont actifs.

La présente publication met à profit la source d'informations que constitue le relevé MAS pour décrire et analyser le revenu des médecins. L'attention du présent rapport porte sur les médecins indépendants, c'est-à-dire sur les médecins propriétaires d'une entreprise dont la forme juridique est l'entreprise individuelle. Fin 2019, ces médecins représentaient 56% de l'ensemble des médecins actifs dans les cabinets médicaux et les centres ambulatoires.

La publication est organisée comme suit: une description de la source de données et de la méthodologie utilisées est d'abord fournie (chapitre 2), suivie par une description des différentes variables utilisées dans l'analyse (chapitre 3). L'analyse approfondie du revenu est ensuite structurée en deux parties. Une première partie descriptive (chapitre 4.1) présente les revenus (revenu et revenu par heure travaillée) en fonction de différentes caractéristiques liées au médecin (sexe, âge, etc.) et à son activité (degré d'activité, domaine d'activité, dispensation de médicaments, etc.). Une seconde partie (chapitre 4.2) présente le résultat d'une analyse de régression afin d'identifier l'importance respective des différents facteurs explicatifs sur le revenu des médecins.

2 Méthode

La présente publication porte sur le revenu des médecins indépendants, propriétaires d'entreprise dont la forme juridique est l'entreprise individuelle. L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus commune parmi les cabinets médicaux en Suisse. En 2019, 85% des cabinets médicaux revêtaient cette forme juridique.

2.1 Source des données

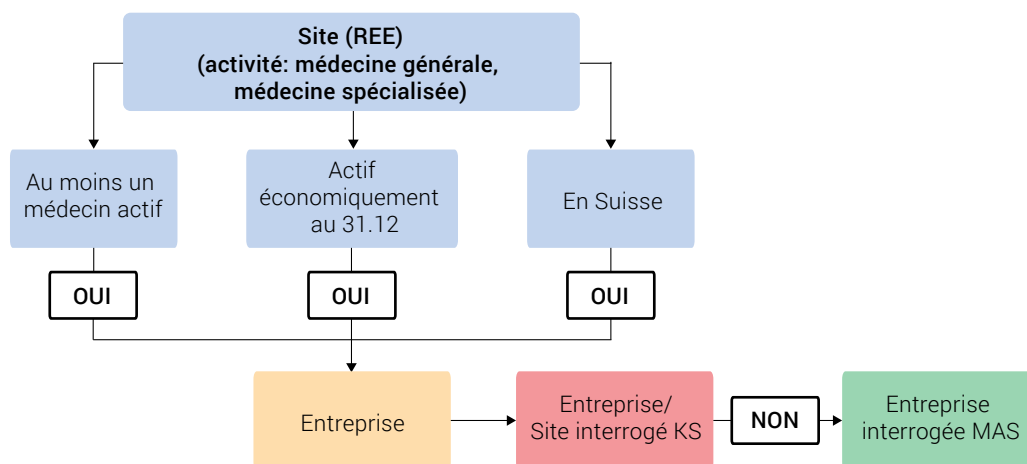
La source de données principale utilisée est le relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires de l'OFS. Ce relevé est réalisé annuellement. Il fournit des données sur les cabinets médicaux et les centres ambulatoires au niveau de l'entreprise, de ses sites et du personnel médical et non médical. Les données sont relevées à des fins statistiques, conformément à la loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (RS 431.01) et à l'article 23 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994 (RS 832.10), ainsi qu'à des fins de surveillance légale, conformément à l'art.59a de la LAMal.

Le relevé MAS est une enquête exhaustive et obligatoire¹. Sont interrogées toutes les entreprises dont les sites, situés en Suisse, ont une activité médicale ambulatoire², sont économiquement actifs³ au 31 décembre de l'année de référence et comptent au moins un médecin autorisé à pratiquer la médecine humaine (G1). Le domaine ambulatoire hospitalier est exclu, celui-ci entrant dans le champ de la statistique des hôpitaux (KS) de l'OFS.

Les données du relevé MAS sont récoltées via un questionnaire électronique; il s'agit d'un relevé de type déclaratif. Deux variantes du questionnaire coexistent: une version complète (questionnaire standard) et une version simplifiée (questionnaire court) (G2). Les cabinets médicaux et les centres ambulatoires remplissent l'un ou l'autre questionnaire en fonction de critères relatifs à leur chiffre d'affaires et à leur infrastructure.

Sélection de la population d'intérêt

G 1



Source: OFS – MAS

© OFS 2021

¹ Plus de détails: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Santé → Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires

² Codes NOGA (nomenclature générale des activités économiques) 8621 (activité des médecins généralistes) et 8622 (activité des médecins spécialistes).

³ Cotisations AVS payées par l'entreprise pour l'indépendant propriétaire d'une entreprise individuelle ou pour les employés.

E1 Utilisation des données à des fins statistiques et de surveillance légale

Les données du relevé MAS sont relevées à des fins statistiques, conformément à la loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (RS 431.01) ainsi qu'à l'art. 23 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994 (RS 832.10). À partir du relevé des données 2017, les données sont également relevées à des fins de surveillance légale. Le mandat légal de collecter les données à des fins de surveillance est inscrit à l'art. 59a LAMal. Lors de l'étape de conclusion du questionnaire, l'entreprise interrogée doit confirmer les fins auxquelles les données transmises pourront être utilisées. Par défaut, les données sont transmises à des fins statistiques et de surveillance légale, conformément à la loi. L'entreprise interrogée conserve cependant la possibilité de ne transmettre ses données que pour un seul but d'utilisation.

Le questionnaire standard comporte trois chapitres principaux :

- Sites: données sur les équipements, le volume d'activité (patients, contacts), etc.
- Personnel: données anonymisées sur les médecins (âge, sexe, formation de base et postgrade, activité médicale principale, taux d'occupation, etc.) et le personnel avec fonction non médicale (assistantes médicales, personnel administratif, p.ex.).
- Finances: comptabilité d'exploitation (charges, produits et résultat).

Type de questionnaire et niveau de relevé des données

G2

Type de questionnaire / d'entreprise	Niveau de relevé des données	
	Entreprise	Site(s)
Questionnaire standard: entreprises avec chiffre d'affaires > 30 000 francs et infrastructure propre ¹	Données sur: comptabilité d'exploitation, médecins (formation), personnel non-médical	Données sur: équipement, médecins (activité et taux d'occupation), personnel non-médical, patients
Questionnaire court: entreprises avec chiffre d'affaires ≤ 30 000 francs et/ou sans infrastructure propre ¹	Données sur: comptabilité d'exploitation, médecins (activité et taux d'occupation), patients	

¹ Infrastructure propre: par infrastructure sont entendus les locaux, le mobilier, les appareils médicaux, le personnel et le matériel nécessaires à la réalisation des prestations médicales. L'infrastructure appartient à l'entreprise lorsque c'est elle-même qui l'a acquise et/ou qui supporte les charges relatives à sa disponibilité.

Source: OFS – MAS

© OFS 2021

Le questionnaire court ne contient qu'un set réduit de variables et ne porte que sur le niveau de l'entreprise.

Pour les besoins de cette publication, les données provenant du registre des professions médicales (MedReg) de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont été utilisées, afin de compléter certaines informations issues du relevé MAS. D'une part, les informations sur les titres médicaux post-grades ont été complétées pour les médecins dont les titres de formation avaient été saisis de façon incomplète. La part de médecins

sans indications sur leurs titres médicaux postgrades a ainsi été réduite de 7,4% à 3,4% des participants; la part de médecins sans titres de spécialiste a été réduite de 8% à 3,9%. D'autre part, les données MedReg ont été mises à contribution afin d'identifier l'activité médicale principale des médecins avec fonction de médecin spécialiste, lorsque le titre médical postgrade correspondant à leur activité médicale principale n'était pas spécifié dans les données du relevé MAS. L'appariement des données du relevé MAS avec les données du MedReg a permis de réduire le nombre de médecins avec information manquante quant à l'activité principale pratiquée de 12,2% à 8% des participants.

2.2 Détermination de la population⁴ d'intérêt

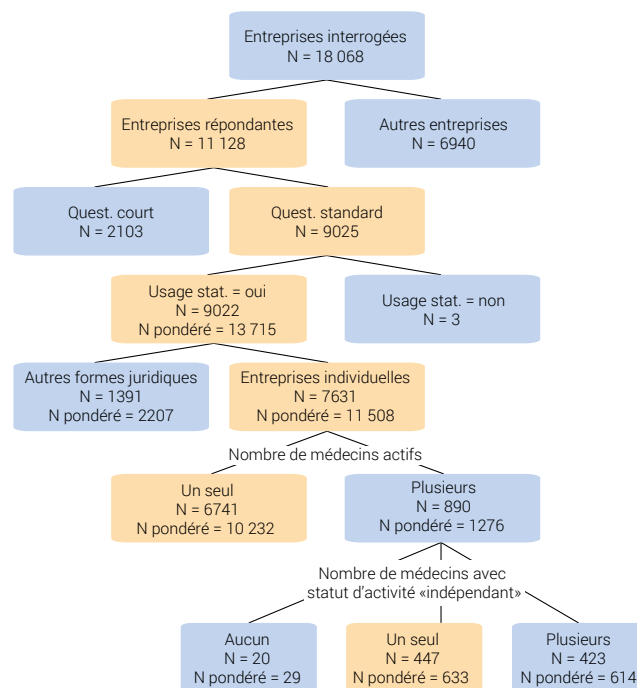
Les **entreprises** retenues dans le cadre de la présente publication remplissent les critères cumulatifs suivants:

- Elles ont réalisé un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 000 francs pour l'année 2019 et disposaient de leur propre infrastructure pour la fourniture des prestations médicales. Il s'agit des entreprises qui ont transmis le questionnaire standard et fournissent ainsi des informations détaillées sur leur activité.
- Elles ont autorisé l'utilisation de leurs données à des fins statistiques (E1).
- Leur forme juridique était l'entreprise individuelle.

Sélection de la population d'intérêt

G3

Les critères de sélection de la population d'intérêt appliqués successivement correspondent aux encadrés oranges



Source: OFS – MAS

© OFS 2021

⁴ Sous population sont entendus les cabinets médicaux et les centres ambulatoires soumis à l'obligation de participer au relevé.

Pour l'année de référence 2019, 18 068 entreprises ont été interrogées (G3): 11 128 ont transmis le questionnaire (entreprises participantes), dont 9025 le questionnaire standard. Parmi ces dernières, 9022 ont autorisé l'utilisation statistique de leurs données. Étant donné le faible taux de réponse pour un relevé exhaustif et obligatoire (E2), une pondération est élaborée sur la base des données du relevé MAS (E3). À chaque entreprise répondante (ayant autorisé l'utilisation statistique de ses données) est associé un poids, lequel permet d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population d'intérêt.

Parmi les entreprises ayant transmis le questionnaire standard et autorisé l'utilisation de leurs données à des fins statistiques, 7631 avaient pour forme juridique l'entreprise individuelle. Après application de la pondération, elles représentaient 11 508 entreprises de la population d'intérêt. Le questionnaire électronique du relevé MAS ne contient pas de variable permettant de déterminer de façon directe et certaine quel médecin actif dans ces entreprises en est le propriétaire. Pour les besoins de cette publication, les critères suivants ont donc été appliqués afin d'identifier le médecin indépendant propriétaire:

- Pour les entreprises ne comptant qu'un médecin: est considéré comme le propriétaire l'unique médecin actif dans l'entreprise.
- Pour les entreprises comptant plusieurs médecins: est considéré comme le propriétaire l'unique médecin actif dans l'entreprise dont le statut d'activité, sur tous les sites de l'entreprise, est «indépendant».

Après application de la pondération, les entreprises individuelles ne comptant qu'un seul médecin sont au nombre de 10 232 (6741 entreprises participantes). 633 entreprises individuelles (447 entreprises participantes) comptent plusieurs médecins, dont un seul est associé au statut d'activité «indépendant».

Selon les règles en vigueur, un médecin n'ayant pas obtenu de titre médical postgrade ne peut détenir d'autorisation de pratiquer à titre indépendant (sous sa propre responsabilité). Pour cette raison, 7 médecins (10 après pondération) dont la fonction principale était «médecin assistant» ont été exclus. Au final et après application de la pondération, la population d'intérêt comprend ainsi 10 855 médecins indépendants (7181 sans pondération).

2.3 Revenu du médecin indépendant

Les données financières récoltées dans le cadre du relevé MAS correspondent aux informations figurant dans le compte de résultat de l'entreprise (G4). Les valeurs sont saisies en francs suisses et doivent être arrondies au franc près.

La mesure du revenu, utilisée dans le cadre de la présente publication, est le résultat d'exploitation de l'entreprise (différence entre le total des produits et le total des charges). En effet, dans le cas de l'entreprise individuelle, propriété d'un médecin indépendant, le résultat d'exploitation correspond au revenu du médecin indépendant en tant qu'entrepreneur. Ce solde équivaut donc

E2 Participation au relevé MAS

Bien que le relevé MAS soit de jure un relevé obligatoire et exhaustif, un contact n'a été établi qu'avec 76% des 18 068 entreprises interrogées au terme du relevé de l'année de référence 2019 (T1). 50% des entreprises ont transmis le questionnaire standard, 12% le questionnaire court, 11% étaient non

répondantes (dispensées) et 4% ont été identifiées comme ne remplissant pas les critères de participation au relevé (hors population-cible). L'OFS n'a eu aucun contact avec 24% des entreprises invitées à participer (statut inconnu). Le taux de réponse, calculé en excluant les entreprises n'appartenant pas à la population-cible, était de 64%.

Statuts de participation des entreprises, relevé MAS 2019

T1

Catégories		Entreprises		Définitions
		N	%	
Entreprises répondantes	Entreprises ayant transmis le questionnaire standard	9 025	50,0	Entreprises avec chiffre d'affaires > 30 000 francs et infrastructure propre.
	Entreprises ayant transmis le questionnaire court	2 103	11,6	Entreprises avec chiffre d'affaires ≤ 30 000 francs et/ou sans infrastructure propre.
Entreprises non répondantes	Entreprises dispensées	1 989	11,0	Entreprises dispensées de participer (déménagement de l'entreprise, incapacité de l'entreprise à répondre, erreurs dans les données initiales (p.ex. sites manquants), etc.) et entreprises avec questionnaire partiellement ou complètement rempli, mais non transmis à l'OFS.
	Entreprises avec statut inconnu	4 262	23,6	Entreprises avec lesquelles l'OFS n'a eu aucun contact au cours du relevé.
Entreprises n'appartenant pas à la population-cible		689	3,8	Entreprises qui, après contact avec l'OFS ou après vérification en l'absence de contact (dans le cas d'un retour postal dû à une adresse erronée), sont identifiées comme ne remplissant pas les critères de participation.
Total		18 068	100,0	

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

approximativement à un «revenu net» à disposition du médecin indépendant, dans la mesure où les contributions sociales obligatoires et les contributions de prévoyance en sont déduites⁵.

Il convient de noter que les éventuels revenus alternatifs dont disposerait le médecin indépendant et qui ne proviennent pas de l'exploitation de l'entreprise individuelle ne sont pas pris en compte par la mesure du revenu sélectionnée pour cette publication. En particulier, si le médecin propriétaire d'un cabinet médical intervient également au sein d'un hôpital, cette activité ne sera incluse dans le résultat du cabinet que si aucun contrat de travail

ne lie le médecin à l'hôpital. Dans le cas contraire, le médecin est un employé de l'hôpital et il perçoit un salaire qui ne figurera pas dans les comptes de l'entreprise individuelle.

Afin d'obtenir une mesure du revenu comparable entre médecins et qui intègre les différences en terme de volume de travail accompli durant l'année, le revenu est aussi exprimé en fonction du nombre d'heures travaillée sur l'année, déduction faite des absences (revenu horaire).

Le nombre d'heures travaillées dans l'année correspond au nombre de jours travaillés dans l'année multiplié par le nombre d'heures travaillées par jour. Le nombre de jours travaillés dans l'année est calculé comme suit: le nombre de semaines d'activité du médecin dans l'année, dont est retranché le nombre de semaines d'absences (pour cause de formation de base, postgraduée ou continue, vacances, etc.), est multiplié par le nombre de jours travaillés en moyenne par semaine. Le nombre d'heures travaillées par jour est calculé en divisant le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine par le nombre de jours travaillés en moyenne par semaine.

Les observations associées à des valeurs de revenu horaire jugées non plausibles ont été exclues de l'analyse. 709 médecins (1104 après pondération) sont concernés. Ils ont été écartés en raison d'un revenu horaire inférieur à 25 francs, supérieur à 1000 francs ou non calculable (T2).

Remarques relatives aux critères d'exclusion:

- Le seuil de 25 francs par heure travaillée a été retenu sur la base des résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS [2].
- Le plafond de 1000 francs par heure travaillée a fait l'objet d'une analyse de sensibilité.
- Le revenu par heure travaillée n'est pas calculable lorsque le nombre d'heures travaillées dans l'année est de 0 heure.

E3 Pondération des résultats du relevé MAS

Les résultats figurant dans la présente publication sont pondérés. Des poids ont été attribués aux entreprises répondantes ayant transmis leurs données à des fins statistiques. Les poids ont été calculés pour tenir compte des différents aspects du processus de réponse. Ce processus est rendu complexe par le fait qu'un contact ne peut être établi avec toutes les entreprises qui doivent être interrogées. Il doit également intégrer le fait que, parmi les entreprises avec lesquelles un contact est établi, une partie se révèle ne pas appartenir à la population-cible ou demeure non répondante. De plus, les entreprises répondantes, en fonction de leur chiffre d'affaires et de la disponibilité d'une infrastructure propre, remplissent soit le questionnaire standard soit le questionnaire court. Ces différents aspects (variables dépendantes) sont modélisés sur la base de régressions logistiques en intégrant des informations auxiliaires (variables indépendantes) disponibles pour l'ensemble des entreprises devant être interrogées. Ces informations auxiliaires proviennent de différentes sources de données administratives.

Critères d'exclusion des médecins indépendants, relevé MAS 2019

T 2

Critères	non pondéré	pondéré	
Médecins avant application des critères d'exclusion	7 181	10 855	
Critères d'exclusion	médecins avec revenu inférieur ou égal à 0 franc/heure	300	466
	médecins avec revenu supérieur à 0 franc/heure, mais inférieur à 25 francs/heure	318	494
	médecins avec revenu par heure non calculable	20	32
	médecins avec revenu supérieur 1000 francs/heure	71	111
Médecins après application des critères d'exclusion	6 472	9 751	

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

⁵ Pour le propriétaire d'une entreprise individuelle, les charges sociales obligatoires comprennent les cotisations AVS, AI et APG. Les contributions en faveur d'une caisse de prévoyance (LPP, 2^e pilier) peuvent également être déduites du résultat de l'entreprise pour ce qui est de la «part patronale» et des rachats. Les rachats effectués dans le 2^e pilier sont susceptibles de diminuer de façon importante le revenu du médecin indépendant [1]. Les cotisations au 3^e pilier (pilier 3a), qui correspondent à des dépenses privées, n'apparaissent pas dans le compte de résultat de l'entreprise.

- Le revenu par heure travaillée est inférieur à 0 franc lorsque le nombre d'heures travaillées dans l'année est négatif. C'est le cas lorsque le nombre de semaines d'absence d'un médecin sur son site d'activité (vacances, formation, maladie, etc.) est supérieur à la durée de son activité sur le site.

Au final, 6472 médecins indépendants ont été inclus dans les analyses. Ils représentent 9751 médecins indépendants après application de la pondération.

Les médecins sont considérés distinctement par entreprise, l'entreprise étant l'unité interrogée dans le cadre du relevé MAS. 6454 médecins étaient propriétaire d'une seule entreprise individuelle; 9 médecins étaient chacun propriétaire de deux entreprises individuelles.

Structure du chapitre Finances (état MAS 2019), questionnaire standard, entreprise individuelle

G4

CHARGES	PRODUITS
Charges de personnel Salaires des médecins employés (sans le propriétaire du cabinet) Salaires du personnel de santé non médecin Salaires du personnel restant Charges sociales et prévoyance professionnelle (employés) Achats de prestations de médecins Autres charges de personnel TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	Produits de l'activité du cabinet <i>Produits des prestations</i> Produits des prestations médicales des médecins Produits des prestations du personnel non médecin Produits des analyses de laboratoire Total des produits des prestations <i>Produits des médicaments et du matériel</i> Produits des médicaments Produits des moyens et appareils, y.c. autre matériel Total des produits des médicaments et du matériel Autres produits de l'activité du cabinet TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE DU CABINET
Charges matérielles pour les activités médicales Médicaments Matériel de laboratoire Moyens et appareils Autres charges matérielles TOTAL DES CHARGES MATERIELLES POUR LES ACTIVITES MEDICALES	Produits de l'activité des médecins hors du cabinet Produits des activités hospitalières Produits d'autres prestations des médecins TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE DES MEDECINS HORS DU CABINET
Charges sociales et de prévoyance du propriétaire du cabinet TOTAL DES CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE DU PROPRIETAIRE DU CABINET	Produits divers Produits de loyers et produits du capital Paiements d'allocations en cas de perte de salaire ou de gain (sans le propriétaire du cabinet) Autres produits divers TOTAL DES AUTRES PRODUITS
Charges diverses Charges de locaux et loyers Charges informatiques et administratives Charges de véhicules Charges liées au capital Amortissements Assurances du cabinet Autres charges TOTAL DES CHARGES DIVERSES	Total des produits TOTAL
Total des charges TOTAL	RESULTAT
	Résultat total TOTAL

3 Données

En 2019, le revenu moyen des médecins indépendants s'élevait à 204 985 francs (T3). Rapporté au nombre d'heures travaillées dans l'année, il atteignait 115 francs par heure en moyenne. Le degré d'activité des médecins indépendants, mesuré en demi-journées travaillées, était plus élevé chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le groupe d'âges considéré. Par ailleurs, plus les médecins sont jeunes, plus la part de femmes parmi eux est élevée. Les médecins de moins de 45 ans étaient pour 58% des femmes contre 35% des médecins de 55 à 64 ans.

Les médecins indépendants exerçaient pour 38% d'entre eux la médecine de premier recours. L'offre de prestations de médecine de premier recours correspond généralement à celle de médecins avec titres de spécialiste en médecine interne générale, en pédiatrie, ou à celle de médecins praticiens. Des visites à domicile ou dans des homes étaient réalisées par 46% des médecins, ces activités étant les plus fréquentes chez les médecins de premier recours.

Les médecins indépendants peuvent réaliser des prestations ambulatoires hors de leur cabinet, à l'hôpital ou dans une clinique, en tant que médecin agréé. Une activité de médecin agréé était exercée avant tout par les médecins indépendants avec activité chirurgicale (56% des médecins) et ceux pratiquant la gynécologie et l'obstétrique (53% des médecins).

En 2019, plus de 90% des prestations des cabinets médicaux de médecins indépendants ont été fournies à des patients traités selon la LAMal, dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. Les prestations non fournies selon la LAMal sont à charge, par exemple, de l'assurance-accident ou d'assurances privées («assurances complémentaires») selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA). Les produits générés par les prestations selon la LAMal représentaient en moyenne 88% du total des produits des prestations des médecins.

Caractéristiques des médecins indépendants, relevé MAS 2019

T3

Variabes	Niveau (pondéré)	Définitions
Revenu (en francs)		
Moyenne	204 985	
Moyenne par heure	115	Revenu par heure travaillée.
Sexe (en %)		
Femmes	39,6	
Hommes	60,4	
Âge (en %)		
Moins de 45 ans	14,6	
45–54 ans	30,4	
55–64 ans	39,5	
65 ans et plus	15,5	
Degré d'activité		
Heures travaillées dans l'année (moyenne)	1 888	
Nombre de demi-journées travaillées par semaine (moyenne)	8,2	Nombre de demi-journées travaillée pendant une semaine d'activité moyenne du médecin. Compris entre 0 et 14.
Domaine d'activité principal (en %)		
Médecine de premier recours	38,3	
Psychiatrie	26,1	
Gynécologie et obstétrique	7,0	
Médecine spécialisée sans activité chirurgicale	9,3	Le domaine d'activité principal du médecin est celui qui représente 60% au moins de son activité médicale (mesurée en demi-journées). Définition des domaines d'activité: voir annexe 1.
Médecine spécialisée avec activité chirurgicale	11,0	
Autre domaine de spécialisation	4,8	
Autre domaine d'activité	3,4	
Pays d'obtention du premier diplôme (en %)		
Suisse	74,1	
Autre pays	25,9	
Visites à domicile et/ou dans des homes (en %)		
Oui	46,3	Homes: établissements médico-sociaux, homes pour personnes âgées, etc.
Participation au service médical de garde (en %)		
Oui	54,8	Service de garde des médecins de premier recours et/ou des médecins spécialistes.
Activité de médecin agréé (en %)		
Oui	18,4	Médecin agréé: médecin indépendant qui réalise des prestations ambulatoires en tant qu'indépendant à l'hôpital ou dans une clinique.
Cabinet de groupe (en %)		
Oui	29,2	Cabinet de groupe: groupement de cabinets utilisant des locaux en commun et/ou partageant le personnel.
Début d'activité du site / des sites (en %)		
Avant l'année de référence	96,6	
Au cours de l'année de référence	3,3	
Avant et au cours de l'année de référence	0,1	

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

Caractéristiques des médecins indépendants, relevé MAS 2019

T3

Variabiles	Niveau (pondéré)	Définitions
Caractéristiques de la patientèle		
Ratio contacts LAMal/contacts totaux (moyenne en %)	94,2	Contact : jour de l'année de référence au cours duquel un patient du cabinet a reçu au moins une prestation.
Ratio produits LAMal/produits totaux (dans et hors du cabinet) (moyenne en %)	87,6	Produits de l'activité du cabinet (prestations des médecins au cabinet, analyses de laboratoire, médicaments, etc.) et de l'activité des médecins hors du cabinet (prestations à l'hôpital p.ex.).
Nombre de contacts (moyenne)	3 989	Tous les contacts (selon la LAMal ou autre assureur).
Nombre de patients (moyenne)	1 124	Tous les patients (selon la LAMal ou autre assureur). Patient : personne qui, pendant l'année de référence, a reçu au moins une prestation.
Remise de médicaments (en %)		
Pharmacie de cabinet, dispensation directe de médicaments	28,8	Dispensation directe pratiquée dans les cantons suisses-allemaniques, à l'exception de Bâle-Ville et Argovie. Application d'un système mixte dans les cantons de Berne et des Grisons [3].
Type de commune (en %)		
Urbaine	86,2	
Intermédiaire	9,7	Classification des communes selon la typologie urbain-rural 2012 de l'OFS. Implantation mixte : entreprises avec plusieurs sites dans des communes de types différents.
Rurale	3,9	
Implantation mixte	0,2	

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4 Résultats

4.1 Revenus des médecins indépendants

4.1.1 Revenus selon le sexe et l'âge

En 2019, le revenu annuel moyen des médecins indépendants était de 237 061 francs pour les hommes et de 155 999 francs pour les femmes (T⁴). Le revenu moyen par heure travaillée était de 122 francs chez les hommes et de 103 francs chez les femmes. Le degré d'activité des hommes étant supérieur à celui des femmes, rapporter le revenu annuel aux heures travaillées dans l'année permet une comparaison plus solide de leurs revenus, sous réserve des autres facteurs d'influence possibles (domaine d'activité, activité de médecin agréé, pratique de la pharmacie de cabinet, etc.) qui demeurent non pris en compte (voir chapitre 4.2).

Le revenu annuel et le revenu horaire sont supérieurs chez les hommes quel que soit le groupe d'âges considéré (T⁵).

Revenus des médecins indépendants selon le sexe et l'âge, en 2019

T4

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Total	9 751	204 985	101 449	162 455	258 105	115	90
Sexe							
Hommes	5 892	237 061	121 085	192 515	298 085	122	96
Femmes	3 858	155 999	80 580	124 906	191 636	103	82
Âge							
Moins de 45 ans	1 421	188 371	94 615	151 779	233 312	114	93
45–54 ans	2 968	225 559	113 653	176 351	284 277	119	94
55–64 ans	3 850	211 077	107 645	171 196	264 863	113	88
65 ans et plus	1 512	164 693	69 681	118 171	211 043	111	81

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

¹ q1 = 1^{er} quartile (25%), q2 = 2^e quartile ou médiane (50%), q3 = 3^e quartile (75%). La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. Du fait de la pondération et des arrondis, les sommes des chiffres absolus peuvent légèrement différer entre les tableaux.

Revenus des médecins indépendants selon le sexe et l'âge, en 2019

T5

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Hommes							
Moins de 45 ans	603	238 464	133 954	192 922	279 778	121	97
45-54 ans	1 623	270 151	145 839	223 107	329 463	128	101
55-64 ans	2 514	241 692	128 004	199 174	305 175	121	95
65 ans et plus	1 153	179 637	79 424	129 871	232 003	117	85
Femmes							
Moins de 45 ans	818	151 448	80 633	123 003	184 666	109	90
45-54 ans	1 346	171 793	90 507	138 406	209 127	109	87
55-64 ans	1 335	153 430	84 455	123 251	189 381	97	77
65 ans et plus	359	116 758	48 324	76 255	133 997	93	73

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.2 Revenus selon le degré d'activité

Que le degré d'activité soit mesuré sur la base des heures travaillées annuellement ou des demi-journées travaillées hebdomadairement, plus le degré d'activité des médecins est élevé, plus leur revenu est élevé (T6). En revanche, la relation entre degré d'activité et revenu horaire n'est pas linéaire. Les médecins dont le degré d'activité était le plus faible réalisaient le revenu horaire le plus élevé.

Revenus des médecins indépendants selon leur degré d'activité, en 2019

T6

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Heures travaillées dans l'année							
Moins de 1000	1 171	97 532	42 084	71 329	121 885	176	105
1000-1499	1 771	128 700	73 788	105 903	156 225	102	85
1500-1999	2 437	189 381	108 349	153 981	220 877	108	87
2000-2499	2 512	241 700	141 758	205 355	290 870	108	91
2500-2999	1 242	285 488	170 167	240 183	357 553	105	90
3000 ou plus	618	377 687	209 809	316 651	455 679	110	94

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.3 Revenus selon le domaine d'activité

Les psychiatres indépendants obtenaient, en 2019, le revenu annuel moyen le moins élevé; celui-ci se montait à 126 633 francs (T7). Leur revenu horaire était également le plus faible. Le revenu moyen le plus élevé était perçu par les médecins indépendants avec activité chirurgicale. Leur revenu par heure travaillée était également le plus haut.

Revenus des médecins indépendants selon leur domaine d'activité, en 2019

T7

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Domaine d'activité principal							
Médecine de premier recours	3 731	199 975	113 413	171 788	251 116	105	87
Psychiatrie	2 547	126 633	72 931	108 164	157 143	93	77
Gynécologie et obstétrique	687	258 029	134 687	219 366	349 988	143	119
Médecine spécialisée sans activité chirurgicale	911	278 574	143 517	222 112	345 480	136	104
Médecine spécialisée avec activité chirurgicale	1 075	318 656	159 874	265 779	404 325	163	128
Autre domaine de spécialisation	472	188 304	78 335	135 096	250 121	111	90
Autre domaine d'activité	329	206 579	95 651	157 079	262 867	125	87

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.4 Revenus selon le pays d'obtention du premier diplôme

Les médecins indépendants qui avaient obtenu leur premier diplôme de médecin dans un pays autre que la Suisse atteignaient des niveaux de revenu proches de ceux de leurs confrères formés en Suisse (T8).

Revenus des médecins indépendants selon le pays d'obtention du premier diplôme, en 2019

T8

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Pays d'obtention du premier diplôme							
Suisse	7 226	204 816	101 448	162 858	258 406	113	90
Autre pays	2 525	205 468	101 377	160 530	257 643	121	90

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.5 Revenus selon l'exercice d'activités complémentaires et la participation à un cabinet de groupe

L'exercice d'une activité de médecin agréé dans un hôpital ou une clinique de même que la participation à un service médical de garde étaient associés à des niveaux de revenus plus élevés en 2019 (T9). À l'inverse, faire partie d'un cabinet de groupe allait de pair avec des niveaux de revenus plus bas.

Revenus des médecins indépendants selon l'exercice d'activités complémentaires et la participation à un cabinet de groupe, en 2019

T9

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Visites à domicile et/ou dans des homes							
Non	5 238	211 227	93 489	158 466	275 258	123	95
Oui	4 513	197 740	108 139	165 638	245 543	105	85
Participation à un service médical de garde							
Non	4 412	187 298	85 826	141 368	235 679	112	86
Oui	5 339	219 601	114 292	177 889	278 776	117	93
Activité de médecin agréé							
Non	7 954	187 974	95 321	151 619	237 057	108	86
Oui	1 797	280 266	138 876	223 051	362 862	143	113
Cabinet de groupe							
Non	6 904	211 108	101 210	165 722	266 972	117	89
Oui	2 847	190 133	102 000	156 907	235 179	109	90

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.6 Revenus selon les caractéristiques de la patientèle

Plus la part de produits provenant de prestations non-LAMal (prestations à charge d'assurances complémentaires selon la LCA, de l'assurance-accident, etc.) est importante, plus le revenu horaire et le revenu effectif des médecins sont élevés (T10). La constatation est la même si l'on considère la part de contacts avec des patients LAMal. Le revenu horaire moyen des médecins indépendants dont le cabinet traitait moins de 60% de patients dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins s'élevait à 132 francs. Pour la très grande majorité des cabinets toutefois, les contacts avec des patients LAMal représentaient 90% au moins des contacts avec les patients au cours de l'année. Par ailleurs, un plus grand nombre de contacts avec les patients est associé à un revenu annuel plus élevé, mais également à un revenu par heure travaillée plus important.

Revenus des médecins indépendants selon les caractéristiques de la patientèle, en 2019

T 10

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Ratio contacts LAMal/contacts totaux							
Moins de 60%	322	236 887	87 204	171 330	310 292	132	95
De 60% à moins de 90%	1 012	228 731	105 705	167 243	289 998	120	90
90% ou plus	8 417	200 910	101 554	161 402	254 160	113	90
Ratio produits LAMal/produits totaux (dans et hors du cabinet)							
Moins de 60%	1 043	251 909	116 758	197 988	323 955	137	105
De 60% à moins de 90%	1 143	209 481	107 589	167 245	266 908	114	90
90% ou plus	7 565	197 836	98 111	158 234	247 344	112	88
Nombre de contacts							
Moins de 1000	1 840	117 221	51 573	84 446	133 683	99	74
De 1000 à 1999	2 229	172 874	95 995	134 127	198 966	107	85
De 2000 à 2999	1 571	209 276	111 041	168 198	259 257	113	89
De 3000 à 3999	1 211	223 115	127 843	185 040	260 369	118	91
4000 et plus	2 900	275 442	160 286	233 600	339 507	131	107

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.7 Revenus selon le type de remise de médicaments

Les médecins indépendants qui pratiquaient la remise directe de médicaments (pharmacie de cabinet) réalisaient des revenus nettement plus élevés que leurs confrères qui soit ne la pratiquaient pas, soit ne pouvaient la pratiquer (T 11). La pharmacie de cabinet n'est en effet autorisée que dans un nombre restreint de cantons, tous suisses-àlémanniques.

Revenus des médecins indépendants selon le type de remise de médicaments, en 2019

T 11

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane
Pharmacie de cabinet, dispensation directe de médicaments							
Oui	2 804	246 064	130 831	206 636	306 944	126	101
Non	6 947	188 401	92 241	146 701	233 293	110	86

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

4.1.8 Revenus selon le canton

Les revenus des médecins indépendants diffèrent selon les cantons (T 12). Les médecins indépendants exerçant dans le canton de Schwyz obtenaient le revenu annuel moyen et médian le plus élevé, qu'il soit mesuré en valeur absolue ou rapporté aux heures travaillées. Les médecins du canton de Neuchâtel réalisaient le revenu annuel le plus bas. La valeur du point TARMED, système tarifaire servant au décompte des prestations médicales ambulatoires, était de 82 centimes dans le canton de Schwyz contre 91 centimes dans le canton de Neuchâtel en 2019². La dispensation directe de médicaments au cabinet était possible et pratiquée dans le premier canton, pas dans le second.

Dans le tableau T 12, certains petits cantons ont été regroupés pour que le nombre d'observations soit suffisant. Les groupes de cantons sont constitués de façon homogène eu égard au mode de dispensation des médicaments (voir chapitre 3).

Revenus des médecins indépendants selon le canton, en 2019

T 12

Variable	Nombre de médecins	Revenu (en francs)				Revenu horaire (en francs par heure)		Valeur point Tarmed (en francs)	Remise directe de médicaments	
		moyenne	q1	médiane (q2)	q3	moyenne	médiane			
Grandes régions	Cantons									
Région lémanique	GE	1 049	191 440	96 222	149 437	215 195	110	88	0.96	non
	VD	1 297	184 670	102 999	149 977	223 728	118	93	0.96	non
	VS	309	168 496	81 000	137 591	218 369	97	78	0.82	non
Espace Mittelland	BE	1 080	213 388	102 315	160 979	267 716	115	87	0.86	sys. mixte
	FR	285	202 342	103 728	170 449	263 026	119	94	0.91	non
	JU	74	207 985	91 469	145 784	279 126	101	85	0.97	non
	NE	264	161 440	86 104	133 242	191 745	99	75	0.91	non
	SO	215	202 108	96 077	164 696	268 552	104	90	0.85	oui
Suisse du Nord-Ouest	AG	443	213 861	110 595	172 644	267 264	114	85	0.89	non
	BL	353	213 927	104 547	174 545	285 487	122	95	0.91	oui
	BS	451	193 169	91 504	143 879	224 843	109	85	0.91	non
Zurich	ZH	2 004	203 764	95 169	156 435	261 441	114	88	0.89	oui
Suisse orientale	AI, AR, GL	71	256 702	103 817	172 264	287 229	126	94	0.83	oui
	GR	182	235 356	120 292	187 895	320 229	115	94	0.83	sys. mixte
	SG	369	219 165	106 104	180 858	272 781	120	88	0.83	oui
	SH	65	243 509	113 641	178 127	356 269	113	97	0.83	oui
	TG	192	205 484	112 311	176 898	250 228	108	88	0.83	oui
Suisse centrale	LU	245	217 304	118 551	187 369	283 924	110	95	0.82	oui
	NW, OW, UR	72	231 339	141 482	204 715	297 733	118	102	0.86	oui
	SZ	95	319 541	158 524	279 627	401 688	164	145	0.82	oui
	ZG	143	280 154	154 037	243 697	366 363	144	111	0.82	oui
Tessin	TI	493	230 216	117 907	192 023	298 098	127	102	0.93	non

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

² Valeurs des points TARMED au 01.01.2019 (source : newindex.ch).

4.2 Facteurs explicatifs du revenu des médecins indépendants

Un modèle de régression linéaire a été construit pour mesurer l'influence sur le revenu des différents facteurs explicatifs (p.ex. le domaine d'activité) indépendamment de l'effet d'autres facteurs (volume d'activité, dispensation directe de médicaments, genre, etc.). Des explications détaillées sur la méthode sont fournies à l'annexe 2.

Le modèle retenu montre qu'en 2019, toutes choses égales par ailleurs, le revenu moyen des psychiatres indépendants était le plus faible, inférieur de 15% à celui des médecins de premiers recours (T 13). Cette différence est statistiquement significative pour un niveau de significativité de 0,1%. Les médecins indépendants avec activité chirurgicale avaient en revanche le revenu moyen le plus élevé, supérieur de 35% au revenu des médecins de premiers recours. À nouveau, l'effet est statistiquement significatif également pour les taux de significativité les plus conservateurs. Suivaient ensuite les gynécologues (+30%) et les médecins sans activité chirurgicale (+21%).

Fait attendu, le volume d'activité, représenté par le nombre d'heures de travail effectuées dans l'année, a un effet positif considérable et statistiquement significatif sur le revenu. Une augmentation de 10% du nombre d'heures de travail est associée à une augmentation de 6% du revenu. Il en va de même pour le coefficient associé à la valeur de point TARMED, cette dernière définissant directement le montant des factures pour les prestations du régime LAMal. Le modèle estimé indique qu'une augmentation de la valeur du point de 10 centimes est associée avec une augmentation du revenu de 7%.

Par ailleurs, la part des produits provenant de prestations LAMal est associée à un effet négatif sur le revenu. Quantitativement, une augmentation d'un point de pourcentage de la part LAMal réduit le revenu de 0,08%.

Les médecins indépendants avec pratique de médecin agréé réalisaient un revenu 11% plus élevé en comparaison avec leurs pairs sans activité de médecin agréé. Quant à la dispensation directe de médicaments, celle-ci était associée à un revenu supérieur, statistiquement significatif, de l'ordre de 18% en comparaison aux médecins ne faisant pas commerce direct de médicaments.

Effets sur le revenu d'une sélection de caractéristiques, en 2019

T 13

Caractéristique	Interprétation	Effet sur revenu (%)	Erreur-type	
Domaine d'activité	Psychiatrie	vs médecine premier recours	-14,84***	1,00
	Gynécologie et obstétrique	vs médecine premier recours	30,22***	2,80
	Spécialité sans activité chirurgicale	vs médecine premier recours	21,41***	2,14
	Spécialité avec activité chirurgicale	vs médecine premier recours	35,46***	2,65
	Autre domaine de spécialisation	vs médecine premier recours	-0,05	2,29
	Autre domaine d'activité	vs médecine premier recours	2,54	2,61
Économique	Volume d'activité	par % volume d'activité	0,62***	0,01
	Part produits LAMal	par point de % part LAMal	-0,08***	0,02
	Valeur point Tarmed	par centime de point Tarmed	0,72***	0,11
Prestations	Médecin agréé	vs pas d'activité de médecin agréé	11,31***	1,53
	Visites à domicile	vs pas de visites à domicile	-2,60***	0,98
	Service de garde	vs pas de service de garde	5,25***	1,00
	Dispensation médicaments	vs pas de dispensation directe	18,11***	1,18
Genre	Homme	vs femme	25,14***	1,19
Autres	Diplôme suisse	vs diplôme étranger	-4,24***	0,95
	Type de commune: urbaine	vs non-urbaine	-1,85	1,24
	R ²		0,43	
	N (participants)		6 472	
	N (population)		9 751	

Notes: * p-value<0.1 ** p-value<0.05 *** p-value<0.01. Effets calculés sur la base des coefficients estimés par le modèle de référence (annexe 2, tableau T15, colonne I), comme suit: [exp(coefficient de régression)-1]x100. Erreurs-type selon la méthode delta. L'estimateur associé au volume d'activité est repris sans transformation. Seule une sélection des variables explicatives de la régression est présentée ci-dessus. Le résultat complet est disponible en annexe 2 ci-dessous.

Aide à la lecture: toutes choses égales par ailleurs, un médecin indépendant actif dans le domaine de la psychiatrie est, en moyenne, associé à un revenu inférieur de 14,84% en comparaison à un médecin indépendant actif dans la médecine de premier recours.

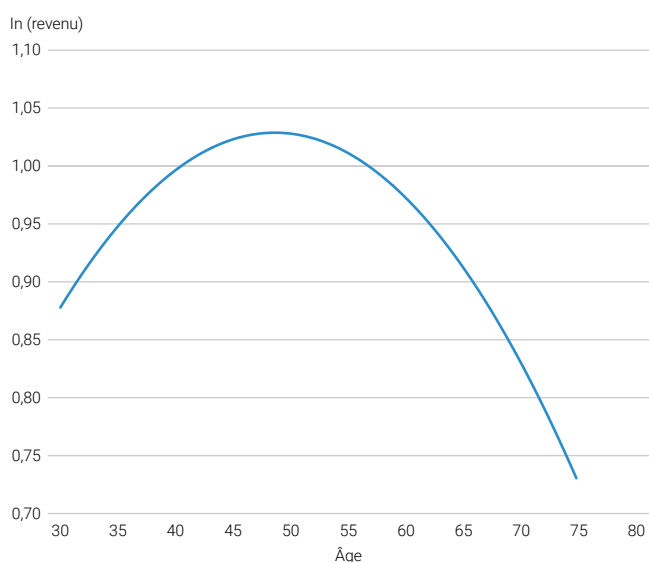
Du côté des caractéristiques démographiques, le genre est associé à un effet statistiquement significatif et quantitativement considérable. Indépendamment des autres facteurs explicatifs du revenu, un médecin de sexe masculin obtenait en moyenne un revenu supérieur de 25% à celui d'une consœur.

L'âge entre dans le modèle de régression sous une forme quadratique, afin d'autoriser une relation non linéaire entre âge et revenu. L'effet de l'âge sur le revenu connaît une phase croissante jusqu'à l'âge de 49 ans, lorsqu'il atteint son maximum (G5). La relation est ensuite décroissante.

Quant à l'indication géographique sur la provenance du premier diplôme, elle se traduit par un léger effet négatif sur le revenu de 4% au détriment des titulaires d'un premier diplôme d'origine suisse. Enfin, aucune différence statistiquement significative sur le revenu n'est observée dans le modèle de référence en ce qui concerne l'emplacement, en commune urbaine ou non, de l'activité médicale.

Relation entre âge et revenu des médecins indépendants, en 2019

G5



OFS - MAS

© OFS 2021

E4 Comparaison des résultats avec deux précédentes études

Deux études portant sur le revenu des médecins ont été publiées précédemment, l'une par le bureau d'étude BASS en 2018 [1], sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, l'autre par la Haute école spécialisée zurichoise (ZHAW) en 2019 [2], sur mandat de la Fédération des médecins suisses (FMH) et de la Caisse des médecins.

La présente publication et ces deux précédentes études diffèrent sur de nombreux points: sources de données utilisées, années de référence des données, définition de la population de base («médecins» et «médecins indépendants») et type de revenu considéré (revenu net ou brut, revenu effectif ou standardisé plein temps).

En comparaison avec les résultats de l'étude BASS (données 2014), le revenu brut standardisé plein temps des médecins indépendants calculé avec les données du relevé MAS (données 2019) est inférieur d'un peu plus de 11% pour la moyenne comme pour la médiane. Le fait que seul l'activité de médecin indépendant soit considérée dans la présente étude, alors que dans l'étude BASS des revenus provenant d'autres activités sont également intégrés, peut en partie expliquer cette différence. Par rapport aux résultats de l'étude ZHAW (données 2014–2017), le revenu brut standardisé plein temps médian calculé avec les données du relevé MAS (données 2019) est en revanche supérieur de plus de 18%. Le revenu moyen est lui supérieur de 25%. L'étude ZHAW se basant cependant sur un échantillon réduit de 605 médecins, les points de correspondances avec la présente publication sont limités.

Bibliographie

[1] Künzi K., Morger M. (2018). *Einkommen, OKP-Leistungen und Beschäftigungssituation der Ärzteschaft 2009–2014. Analyse verknüpfter Datensätze: Medizinalberuferegister BAG, AHV-Daten der Zentralen Ausgleichsstelle, Krankenversicherungsdaten SASIS*. Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS.

[2] Brunner, B. (2019). *Stundenlohnstudie: Vergleich zwischen Ärzten/Ärztinnen und anderen Berufsgruppen auf Basis der SAKE*. Winterthur: ZHAW School of Management and Law.

[3] pharmaSuisse (2018). *Faits et chiffres, Pharmacies suisses, 2019*. Berne: pharmaSuisse.

[4] Hostettler S., Laffranchi R. et Kraft E. (2013). *Taux d'occupation des médecins en Suisse*. Bulletin des médecins suisses, vol. 94(50), 1891–1895.

[5] Antal, E, Tillé, Y. (2011). *A Direct Bootstrap Method for Complex Sampling Designs From a Finite Population*, Journal of the American Statistical Association, 106:494, 534-543.

Annexes

Annexe 1: domaines d'activité des médecins

Un domaine d'activité correspond à un regroupement d'activités principales. L'activité principale des médecins est connue pour chaque médecin et site des entreprises transmettant le questionnaire standard du relevé MAS. L'activité principale d'un médecin sur un site correspond à un de ses titres de formation médicale postgrade (titre de spécialiste, formation approfondie, certificat d'aptitudes) obtenus ou en cours d'obtention. Il peut aussi être indiqué que l'activité principale du médecin ne correspond à aucun de ses titres de formation médicale postgrade obtenus ou en cours d'obtention.

Dans le cadre de la présente publication, les activités principales ont été regroupées en domaines d'activité [4]. Les formations approfondies ont été attribuées aux titres de spécialistes selon la nomenclature de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) (T 14).

Regroupement des activités principales en domaines d'activité

T 14

Domaine d'activité	Activité principale
Médecine de premier recours	Titre de spécialiste en: médecine interne générale, pédiatrie; médecin praticien
Psychiatrie	Titre de spécialiste en: psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, psychiatrie et psychothérapie; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Gynécologie et obstétrique	Titre de spécialiste en: gynécologie et obstétrique; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Médecine spécialisée sans activité chirurgicale	Titre de spécialiste en: allergologie et immunologie clinique, angiologie, endocrinologie / diabétologie, gastroentérologie, hématologie, infectiologie, cardiologie, oncologie médicale, néphrologie, neurologie, médecine physique et réadaptation, pneumologie, rhumatologie; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Médecine spécialisée avec activité chirurgicale	Titre de spécialiste en: anesthésiologie, chirurgie, chirurgie de la main, chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique, chirurgie pédiatrique, chirurgie orale et maxillo-faciale, neurochirurgie, ophtalmologie, chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, oto-rhino-laryngologie, chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, urologie, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste
Autre domaine de spécialisation	Titre de spécialiste en: médecine du travail, dermatologie et vénéréologie, médecine intensive, pharmacologie et toxicologie cliniques, génétique médicale, neuropathologie, médecine nucléaire, pathologie, médecine pharmaceutique, prévention et santé publique, radiologie, radio-oncologie / radiothérapie, médecine légale, médecine tropicale et médecine des voyages; formation approfondie relative à ces titres de spécialiste; formation approfondie relative à un titre de spécialiste en médecine de premier recours; formation approfondie interdisciplinaire; certificat d'aptitudes
Autre domaine d'activité	Activité principale ne correspondant à aucun titre de formation médicale post-graduée obtenu ou en cours d'obtention

Sources: OFS – MAS

© OFS 2021

Annexe 2: modèle de régression

Une estimation de l'effet spécifique sur le revenu d'une caractéristique particulière, c'est-à-dire en maintenant fixes toutes les autres caractéristiques, peut être obtenue au moyen d'une analyse de régression. À ce titre, la spécification suivante a été estimée (modèle de référence discuté dans le texte):

$$\ln(\text{revenu}_i) = \alpha + \mathbf{B} \times \mathbf{X}_i^{\text{med}} + \Gamma \times \mathbf{X}_i^{\text{eco}} + \Delta \times \mathbf{X}_i^{\text{dem}} + \mathbf{H} \times \mathbf{X}_i^{\text{geo}} + \epsilon_i$$

où i représente le médecin, α est un paramètre (une constante) à estimer, \mathbf{B} , Γ , Δ et \mathbf{H} sont des vecteurs de paramètres à estimer. $\mathbf{X}_i^{\text{med}}$, $\mathbf{X}_i^{\text{eco}}$, $\mathbf{X}_i^{\text{dem}}$ et $\mathbf{X}_i^{\text{geo}}$ sont des vecteurs de variables indépendantes (explicatives) et ϵ_i est un terme d'erreur.

En ce qui concerne la spécification de base, les vecteurs de variables explicatives sont construits comme suit:

$$\mathbf{X}_i^{\text{med}} = \begin{pmatrix} \text{psychiatrie}_i \\ \text{gynécologie}_i \\ \text{spécialité sans chirurgie}_i \\ \text{spécialité avec chirurgie}_i \\ \text{autre spécialité}_i \\ \text{autre}_i \end{pmatrix}, \text{ où}$$

- les composantes sont des variables binaires (prennent la valeur 0 ou 1) en fonction du domaine d'activité principal du médecin. Le domaine de référence est la médecine de premier recours.

$$\mathbf{X}_i^{\text{eco}} = \begin{pmatrix} \ln(\text{heures travail annuelles})_i \\ \text{part produit LAMal}_i \\ \text{vpt} \\ \text{médecin agréé}_i \\ \text{visites domicile}_i \\ \text{participation service de garde}_i \\ \text{dispense médicaments}_i \end{pmatrix}, \text{ où}$$

- $\ln(\text{heures travail annuelles})_i$ est le logarithme du nombre d'heures travaillées dans l'année;
- $\text{part produit LAMal}_i$ est la part des produits des prestations financée par le régime LAMal, exprimée en %;
- vpt est la valeur cantonale du point TARMEDE, en centimes;
- médecin agréé_i est une variable binaire prenant la valeur 1 si le médecin pratique une activité de médecin agréé;
- $\text{visites domicile}_i$ est une variable binaire prenant la valeur 1 si le médecin effectue des visites à domicile;
- $\text{participation service de garde}_i$ est une variable binaire prenant la valeur 1 si le médecin participe à un service de garde;
- $\text{dispense médicaments}_i$ est une variable binaire prenant la valeur 1 si le médecin dispense directement des médicaments (pharmacie de cabinet).

$$\mathbf{X}_i^{\text{dem}} = \begin{pmatrix} \text{homme}_i \\ \text{diplôme suisse}_i \\ \text{age}_i \\ \text{age}_i^2 \end{pmatrix}, \text{ où}$$

- homme_i est une variable binaire prenant la valeur 1 si le médecin est un homme, 0 s'il s'agit d'une femme;
- diplôme suisse_i est une variable binaire prenant la valeur 1 si le pays d'obtention du premier diplôme est la Suisse;
- l'âge est inclus de façon à autoriser une relation non linéaire avec le revenu (intégration du carré de l'âge).

$$\mathbf{X}_i^{\text{geo}} = (\text{urbain}_i), \text{ où}$$

- urbain_i est une variable binaire prenant la valeur 1 si le cabinet se situe dans une commune urbaine (selon la typologie urbain-rural de l'OFS).

La variable dépendante ou variable à expliquer – le revenu – prend la fonction logarithmique naturelle. Cette transformation permet d'une part de normaliser la distribution de la variable à expliquer, qui présente une distribution dissymétrique à gauche, avec une faible masse de valeurs (revenus) très élevées. Elle permet d'autre part d'exprimer les effets des variables explicatives en terme multiplicatif.

Étant donnée la structure complexe des données du relevé MAS et, notamment, la problématique de la non-réponse, la méthode de bootstrap [5] est appliquée afin d'obtenir des estimateurs de dispersion non biaisés¹.

Le tableau T 15 présente les résultats des différents modèles testés. La colonne I correspond au modèle de référence qui est discuté dans le texte. Les colonnes II à V du tableau présentent les résultats d'autres modèles testés et permettent de vérifier la stabilité des résultats du modèle de référence. Dans le modèle 2 (colonne II), seuls sont considérés les médecins indépendants avec un revenu horaire supérieur ou égal à 50 francs. Dans le modèle 3 (colonne III), une série d'effets fixes au niveau du canton sont intégrés dans le modèle, afin de capturer directement les spécificités régionales pouvant affecter le revenu. Le modèle 4 (colonne IV) est un modèle quelque peu étendu, incluant d'autres caractéristiques pouvant influencer sur le revenu du médecin indépendant (membre d'un cabinet de groupe, participation à des formes particulières d'assurances, cabinet nouvellement actif, volume de personnel en équivalents plein temps – personnel médical et personnel avec fonction non médicale – et équipements disponibles dans le cabinet). Le modèle 5 enfin (colonne V) correspond au modèle 1 estimé sur la base des données du relevé MAS 2018. Les résultats des modèles 2 à 5 confirment les conclusions présentées supra, avec des coefficients qualitativement et quantitativement proches des estimateurs du modèle de référence (modèle 1).

¹ La procédure de bootstrap utilisée est adaptée au cas où les observations sont obtenues par échantillonnage poissonnien (sélection indépendantes des unités dans l'échantillon). Les écarts-types sont estimés sur la base de 1000 répliques de l'échantillon.

Modèles explicatifs du revenu des médecins indépendants

T 15

Variable dépendante: ln(revenu)	(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)
	Référence	Rev. ≥ 50 frs/h	Cantons	Contrôles suppl.	2018
Psychiatrie	-0,1606*** (0,0117)	-0,1872*** (0,0102)	-0,1508*** (0,0118)	-0,0713*** (0,0141)	-0,1510*** (0,0147)
Gynécologie et obstétrique	0,2641*** (0,0215)	0,2004*** (0,0192)	0,2645*** (0,0215)	0,2953*** (0,0219)	0,2777*** (0,0254)
Spécialité sans activité chirurgicale	0,1940*** (0,0176)	0,1672*** (0,0157)	0,2029*** (0,0176)	0,1989*** (0,0178)	0,1669*** (0,0210)
Spécialité avec activité chirurgicale	0,3035*** (0,0196)	0,2489*** (0,0166)	0,3054*** (0,0195)	0,3364*** (0,0201)	0,2643*** (0,0224)
Autre domaine de spécialisation	-0,0005 (0,0229)	0,0177 (0,0204)	0,0039 (0,0226)	0,0209 (0,0229)	0,0229 (0,0289)
Autre domaine d'activité	0,0251 (0,0255)	0,0445* (0,0236)	0,0324 (0,0251)	0,0468* (0,0250)	0,0853*** (0,0323)
ln(heures travail annuelles)	0,6208*** (0,0129)	0,6199*** (0,0116)	0,6162*** (0,0128)	0,5155*** (0,0130)	0,6079*** (0,0168)
Part produits LAMal (en %)	-0,0008*** (0,0002)	-0,0009*** (0,0002)	-0,0008*** (0,0002)	-0,0008*** (0,0002)	-0,0010*** (0,0002)
VPT (centimes)	0,0072*** (0,0011)	0,0040*** (0,0010)	- (-)	0,0101*** (0,0011)	0,0049*** (0,0014)
Médecin agréé	0,1072*** (0,0137)	0,0869*** (0,0123)	0,0986*** (0,0137)	0,0999*** (0,0132)	0,0939*** (0,0158)
Visites à domicile	-0,0264*** (0,0101)	-0,0435*** (0,0091)	-0,0325*** (0,0100)	-0,0272*** (0,0099)	-0,0267*** (0,0126)
Service de garde	0,0512*** (0,0095)	0,0285*** (0,0086)	0,0594*** (0,0098)	0,0381*** (0,0091)	0,0420*** (0,0116)
Dispensation médicaments	0,1664*** (0,0099)	0,1192*** (0,0091)	0,1948*** (0,0127)	0,1248*** (0,0096)	0,1691*** (0,0127)
Homme	0,2242*** (0,0095)	0,1916*** (0,0085)	0,2196*** (0,0095)	0,1906*** (0,0091)	0,1972*** (0,0118)
Diplôme suisse	-0,0434*** (0,0099)	-0,0471*** (0,0090)	-0,0416*** (0,0101)	-0,0503*** (0,0096)	-0,0262*** (0,0121)
Âge	0,0422*** (0,0049)	0,0337*** (0,0045)	0,0414*** (0,0049)	0,0358*** (0,0047)	0,0394*** (0,0060)
Âge²	-0,0004*** 0,0000	-0,0003*** 0,0000	-0,0004*** 0,0000	-0,0004*** 0,0000	-0,0004*** (0,0001)
Commune urbaine	-0,0187 (0,0126)	-0,0211* (0,0112)	-0,0002 (0,0130)	0,0082 (0,0120)	-0,0421*** (0,0140)
Constante	5,6155*** (0,1786)	6,2871*** (0,1646)	6,2231*** (0,1418)	6,0423*** (0,1737)	6,0319*** (0,2186)
R²	0,43	0,49	0,44	0,47	0,41
N (participants)	6 472	5 558	6 472	6 472	5 777
N (population)	9 751	8 345	9 751	9 751	9 898
Année de référence des données	2019	2019	2019	2019	2018
Effets-fixes par canton	-	-	X	-	-
Contrôles supplémentaires	-	-	-	X	-

Notes: Erreurs-type (bootstrap) entre parenthèses. * p-value<0,1 ** p-value<0,05 *** p-value<0,01

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Quels revenus les médecins indépendants réalisent-ils? Par quels facteurs leurs revenus sont-ils déterminés? La présente publication fournit des éléments de réponse à ces deux questions en se fondant sur les informations du relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires de l'Office fédéral de la statistique.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1804-1900

ISBN

978-3-303-14342-1

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.